

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Open Days Aluminiers TECHNAL® »

ARTICLE 1 – ORGANISATION ET DUREE

HYDRO BUILDING SYSTEMS FRANCE, SARL, marque TECHNAL®

Société de droit français à responsabilité limitée au capital de 54 527 500 Euros,
Dont le siège social est à Toulouse 270 rue Léon Joulin,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse
sous le n° 451 221 295, titulaire du numéro de TVA FR88 451 221 295,

organise du **5 mars 2018 au 7 avril 2018** un Jeu avec obligation d'achat préalable auprès de ses Partenaires revendeurs, intitulé « Open Days Aluminiers TECHNAL® » (ci-après "le Jeu").

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse mail) pendant toute la durée de validité du jeu. En cas d'inscriptions multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

La participation au Jeu est soumise à la condition préalable de la signature et l'acceptation d'un devis pour la réalisation de travaux de **menuiseries aluminium** avec les produits de la marque TECHNAL® auprès de l'un des Partenaires participants à l'opération.

Par produits de la marque TECHNAL® on entend l'ensemble des produits **aluminium** de la gamme TECHNAL® distribués par les Partenaires. Ne sont pas compris les produits complémentaires tels que : porte de garage, volet roulants, stores équipements domotique (alarmes notamment).

La participation au jeu est limitée à un (1) devis par participant et par Partenaire.

Les Partenaires sont les Aluminiers TECHNAL® exploitant sous leur enseigne propre ou sous l'enseigne Maisons de Lumière by TECHNAL®.

Les Partenaires participants figurent en Annexe au présent règlement.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DU JEU

3.1 – Durée

La participation au Jeu est ouverte du **5 mars 2018 au 7 avril 2018**, ces dates incluses. Durant cette période, le Participant pourra s'inscrire au Jeu auprès de l'un des Partenaires participant à l'opération tels que visés à l'article 2 ci-dessus.

3.2 – Conditions

Le jeu est ouvert à tout Candidat, personne physique, sous réserve de la signature préalable et l'acceptation par le Partenaire du devis comportant les **produits aluminium** de la gamme TECHNAL® dans les conditions précisées à l'article 2 ci-dessus.

Le Partenaire, une fois le devis signé et accepté, procèdera à l'inscription du candidat sur la plateforme digitale de tirage au sort mise au point et propriété de la Société Organisatrice.

Pour que son inscription soit prise en compte, le Participant devra fournir les renseignements suivants au Partenaire :

- ses nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail ;
- un plan ou croquis avec mesures prises par lui-même des travaux de menuiserie projetés,
- et une copie du devis accepté et accompagné du paiement de l'acompte.

Le Participant devra également indiquer s'il consent à recevoir des offres commerciales du Partenaire par e-mail.

Toutes les informations renseignées par le Participant dans le formulaire sont traitées uniquement par la Société Organisatrice.

Sur l'ensemble des Participants visés ci-avant, les gagnants seront désignés par un tirage au sort et remporteront les lots tel que décrits ci-après à l'Article 4 du présent règlement.

3.3 – Tirage au sort

Il sera procédé à un (1) tirage au sort au plan national c'est-à-dire incluant tous les Partenaires participants puis à un (1) tirage au sort par point de vente Partenaire, en utilisant une méthode assistée par informatique.

Chaque Participant génère un numéro de référence aléatoire via un formulaire informatique le jour de leur inscription. Le jour du tirage, le ou les numéros de référence inscrits sont rapprochés du cours du Dow Jones à l'ouverture de la bourse. Pour être désigné gagnant, cette dernière opération s'effectue sous le contrôle de deux (2) témoins désignés par la Société Organisatrice attestant de leur présence.

L'outil informatique de recueil des données de chaque inscrit, le système de désignation de référence aléatoire, ainsi que le programme de rapprochement des références des gagnants est une solution informatique en langage HTML 5 et PHP sur une base de données MySQL sur serveur sécurisé. L'hébergement de la solution est assuré par le société GEFIGRAM - 815. avenue Pierre Brossolette . 83300 Draguignan.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DU LOT – DESIGNATION DU GAGNANT

Les tirages au sort se dérouleront durant la semaine du **9 au 14 avril 2018**.

4.1 – Définition de la dotation

Le Jeu est doté des lots suivants (ci-après « Lot »), qui seront attribués aux Participants (ci-après le « Participant Gagnant ») dans les conditions telles que précisées à l'Article 4.2 ci-après.

- Tirage au sort au plan national

Le gagnant du tirage au sort se verra attribuer le remboursement par le Partenaire du montant HT du projet objet du devis signé et accepté plafonné à la somme de 10 000 Euros du montant HT dudit devis.

- Tirage au sort par point de vente Partenaire

Les gagnants des tirages au sort se verront attribuer un (1) des lots de la liste suivante :

Cadeaux Open Days - Sélection Point de Ventes

Article	PV TTC Public
LAMPE ECLIPSE XL	198
Ensemble Casque Bluetooth & Enceinte	183
Pouf Flottant Shelto - XL -	199
Bouilloire 90.91	209
Cafetière Il conico	180
Lot de 3 lampes Edison the Petit - Fatboy	195

La dotation est, pour le gagnant, non modifiable, non échangeable et non remboursable. Si le gagnant souhaite des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif de la dotation ou si les prestations liées choisies par le gagnant correspondent à une valeur commerciale plus élevée que celle initialement prévue par la Société Organisatrice, le surcoût sera alors à la charge personnelle exclusive du gagnant. La valeur de la dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. La dotation ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. La dotation sera adressée au gagnant à l'adresse communiquée par ses soins lors de l'inscription au Jeu. La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

ARTICLE 5 – MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au tirage au sort, il suffit à la personne intéressée, de :

- Se faire connaître auprès des Partenaires participants à l'opération, dans leur showroom ou points de vente, en justifiant de la condition préalable de signature d'un devis telle que visée à l'article 2 ci-dessus.

Toutes les informations renseignées par le Participant dans le cadre de ce jeu sont traitées uniquement par la société organisatrice.

Le gagnant autorise la Société organisatrice à publier son nom sur Internet. Le nom du gagnant pourra être affiché sur le site internet et les réseaux sociaux de la Société Organisatrice et des Partenaires.

Dans un délai de 1 jour maximum à l'issue du tirage au sort, le Partenaire contactera, par courrier électronique, le Participant Gagnant afin de lui notifier son gain et la marche à suivre pour en bénéficier. Le Participant Gagnant devra confirmer par retour de courrier électronique à la société organisatrice l'acceptation du lot dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception du courrier électronique de la société organisatrice, étant précisé que le Participant Gagnant devra préciser, dans ce courrier électronique de confirmation, son adresse postale ainsi qu'un numéro de téléphone où le joindre. Dans l'hypothèse où le gagnant ne répond pas ou ne confirme pas son acceptation du Lot par retour de courrier électronique et/ou dans le délai et les conditions précités, le Participant Gagnant perdra l'octroi du Lot, qui pourra être remis en jeu, sans recours possible de sa part.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DU LOT

Le lot n'est ni transmissible, ni échangeable. L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer le lot annoncé par un lot équivalent de même valeur.

ARTICLE 7 – PUBLICITE DU GAGNANT

Le Participant Gagnant autorise par avance l'Organisateur à utiliser son nom dans toute action ou manifestation publi-promotionnelle, sans que cette utilisation fasse l'objet d'une quelconque rémunération, droit ou avantage autre que la remise du lot gagné, pour une durée de 2 ans maximum à compter de la date de collecte. Si le Participant Gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître à l'Organisateur en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : infos@technal.com.

ARTICLE 8 – FORCE MAJEURE ET MODIFICATIONS

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un dépôt d'avenant en la SCP

ARTICLE 9 – REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé à la SCP FERRER PEDAILLE – huissiers de justice 19 Rue Antoine Ricord, 31110 Toulouse. Toute modification du Règlement donnera lieu un nouveau

dépôt. L'intégralité du Règlement sera consultable en ligne sur <http://www.technal-event.com/open-days/>

Il peut être adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération : (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu: HYDRO BUILDING SYSTEMS France – TECHNAL Service Réseau AT 270 rue Léon Joulin 31037 TOULOUSE CEDEX.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet. En participant, le joueur certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour jouer au jeu et s'engage à respecter les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables au jeu.

ARTICLE 11 – LIMITE DE RESPONSABILITE

11.1. – La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, aux communications téléphoniques, au mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant toute la durée du Jeu.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux participants et maintenir des infrastructures, informations et outils fonctionnels et vérifiés. Elle ne saurait toutefois être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre toute atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou de tout autre aléas lié aux services postaux.

11.2. – Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

11.3. – La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

11.4. – Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse postale, ni par son adresse électronique, ni par son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches

complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni sa dotation, ni aucun dédommagement ou indemnité.

11.5. – Dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à joindre le gagnant, ni par e-mail, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte e-mail et/ou sur le répondeur téléphonique du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de 15 jours suivant la date de l'e-mail ou du message téléphonique lui notifiant son gain, ou n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis à la Poste, sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice.

11.6. – En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 12 – CORRESPONDANCES

Aucune correspondance ou demande non conforme (incomplète, illisible, erronée, insuffisamment affranchie, expédiée en recommandé, renvoyée hors délai ou parvenue par courrier électronique) ne sera pris en compte.

ARTICLE 13 – DISQUALIFICATION

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur code postal et leur téléphone, ainsi que la condition d'achat préalable, dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent Règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle. Toute fraude ou tentative de fraude est proscrite. La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 14 – EXONERATION DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de la bonne exécution des prestations objet du Lot. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

ARTICLE 15 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEURS

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le Jeu est soumis au droit français. Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 17– PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion du Jeu et sont destinées à la société organisatrice. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition des données à caractère personnel vous concernant, que vous pouvez exercer à tout moment en contactant notre service consommateur à l'adresse infos@technal.com.

Les participants peuvent être amenés à recevoir des propositions commerciales de la part de la société organisatrice et de ses revendeurs, par courrier, e- mail, téléphone ou SMS, sous réserve que les participants autorisent expressément et au préalable la Société Organisatrice à cet effet.

Règlement jeu « Open Days » - liste des participants

SOCIETES	PRENOM INTERLOCULEUR	NOM INTERLOCUTEUR	MAIL DU GESTIONNAIRE
ACM MARIE	Claudie	BRUN	acm-cbrun@orange.fr
ACS	Jean-françois	LEVREL	levrel@acs-menuiserie.com
AGC SIGLAVER	Sébastien	DUBERT	Sebastien.Dubert@eu.agc.com
ALU CONCEPT BORY	Hervé	BORY	aluconceptbory42@orange.fr
ALU GLASS	Christophe	FENEYROL	sarl.aluglass@wanadoo.fr
ALUBOIS - ANNONAY	Laetitia	MEILLON	hallexpo-valence@alubois.fr
ALUBOIS - GUILHERAND GRANGES	Laetitia	MEILLON	hallexpo-valence@alubois.fr
ALUCEA	Paulo	AZEVEDO	paulo.azevedo@alucea.com
ALU-GRANON	Cédric	GRANON	alu.granon@wanadoo.fr
ALUNIC	Nicolas	GUILLET	guillet.alunic@orange.fr
ALURONALP	Sébastien	PAJIC	secretariat.aluronalp@gmail.com
ALUSTYLE	Sébastien	PULCINA	alu.style@free.fr
AMDF	Luc	SABATER	amdf@amdf.fr
AML MENUISERIE	Vianney	DU PENHOAT	vianney.dupenhoat@aml-menuiserie.fr
ART DE L'HABITAT	Edith	MARQUES	em@artdelhabitat.com
AVI	Naila	PETIT	naila@avi.fr
BAIES - ALU	Aurore	DERRIEN	aurore@baiesalu.fr
BARALU	olivier	GUEROULT	baralu@orange.fr
BIRON	Adrien	ESTRUCH	adrien@bironalu.fr
BMV BITTON	Jacques	AMSELEM	bmv.jacques@gmail.com
BORELLO ISOCLAIR	Julie	BORELLO	bjulie@borello-isocclair.com
BOUCLET	Alice	BOUCLET	secretariat@etiennebouclet.com
BOUDIER METALLERIE	Gilles	MICHEL	communication@boudier-metallerie.com
CANAC MENUISERIES	Justine	CANAC	menuiseries@canacentreprises.fr
CFIM	José	SALLOT	jose@cfim.fr
CICIARELLI ALU	Florian	CICIARELLI	entreprise.ciciarelli@orange.fr
CLOSE2HOME	Fernando	DA COSTA	agence.paris-saclay@close2home.fr
CONSTRU	Christophe	CARRETTE	carrettec@constru.fr
D&D AQUITALU SARL	Sébastien	DURIEZ	s.duriez@aquitalu.fr
DADEAU SARL	Nathalie	HUBERT	nath.hubert@dadeau-entreprise.com
ENTREPRISE DANIEL BORIES	Fanny	JEAN	info@danielbories.com
ENTREPRISE THIEBAULT	Jean-Yves	THIEBAULT	anne.thiebault@thiebault-ets.com
ESPACE ALU	Olivier	MERCERON	espacealu-merceron@orange.fr
ETS ANGLES	Nathalie	ANGLES	ets-angles@wanadoo.fr

		DOUZIECH	
ETS BROYEZ	Bruno	BROYEZ	contact@broyez.fr
ETS FORET	Gérald	FORET	gforet@foret-entreprise.fr
ETS MARCHAND	Xavier	MAZIRE	xmazire@etsmarchand.fr
EVS ETS PUJOL	Virginie	SKRYZAK	contact@evs-etspujol.fr
FABRIX	Jérôme	MATHIEU	jerome.mathieu@fabrix.fr
FEBVRE JEAN-LUC SARL	Jean-Luc	FEBVRE	febvre.jean-luc@wanadoo.fr
FOUCAULT SARL	Emilie	PICHONNEAU	e.pichonneau@foucaultsarl.com
France VERRE	Hervé	VALLEZ	h.vallez@franceverre.fr
FRECHIN SA	Jordan	FRECHIN	jordan.frechin@laposte.net
GAM PROTECTION	Caroline	SAUSY	service.commercial@gamprotection.fr
GERIN FRERES	Charlotte Eliette	REBEYROL	charlotte.rebeyrol@gerin-freres.com
GROULT METALLERIE	Cécile	GROULT	groult.metallerie@orange.fr
GUITTON ALUMINIUM	Ronan	GUITTON	ronan@guittonsa.fr
HARMONIE DE L'HABITAT	Clement	LONG	clement.long@harmonie-habitat.fr
ISOL 1	Nicolas	BOUVIER	isol1@isol1.fr
JLR ALU	Frédéric	RABEAU	f.rabeau@jlralu.fr
LA MIROITERIE RAUB	Sébastien	LE BRIS	lebris.s@raub.fr
LA NOUVELLE MIROITERIE LANDAISE - DAX	Frédéric	D'ANTONI	fdantoni@nouvelle-miroiterie.fr
LA NOUVELLE MIROITERIE LANDAISE - MONT DE MARSAN	Frédéric	D'ANTONI	fdantoni@nouvelle-miroiterie.fr
LA NOUVELLE MIROITERIE LANDAISE - SOUSTON	Frédéric	D'ANTONI	fdantoni@nouvelle-miroiterie.fr
LABASTERE 31	Jean-Yves	CUEILHE	jeanyves.cueilhe@labastere.fr
LABASTERE 33	Jérémy	PASQUIER	jeremy.pasquier@labastere.fr
LABASTERE 40	Cédric	AHMED	cedric.ahmed@labastere.fr
LABASTERE 64	Laetitia	DELVEAUX	laetitia.delveaux@labastere.fr
LABASTERE 65	Roger	ARBERET	roger.arberet@labastere.fr
LAGOUTTE ET FILS	Stéphanie	CREPIN	stephaniecrepin@lagoutte.pro
LAPEGUE HABITAT	Hervé	LEMBEZAT	herve.lembezat@lapeguehabitat.fr
LES ATELIERS CHRISTIAN PERRET	Aurélien	PERRET	aurelien@christianperret.com
LES ATELIERS VEYRON	Pascal	PIGEON	pascal.pigeon@lesateliersveyron.com
L'EXPERT EN BATIMENT	Pasqua Lino	RUSSO	lexpert.enbatiment@orange.fr
LMA	Emmanuel	OGER	e.oger@lma-menuiseries.fr

M.A.P	Jean-Christophe	LELEU	jc.leleu@map-menuiseries.fr
MAISON DE LUMIERE by TECHNAL 21	Gilles	MICHEL	communication@boudier-metallerie.com
MAISON DE LUMIERE by TECHNAL 26	José	De MATOS	jose.dematos@pas26.fr
MAISON DE LUMIERE by TECHNAL 34	Fanny	JEAN	montpellier@mdlbytechnal.fr
MAISON DE LUMIERE by TECHNAL 35	Sylvain	LEMONNIER	sylvain.lemonnier@thiebault-ets.com
MAISON DE LUMIERE by Technal 56	Ludivine	COLLET	mdl-vannes@baiesalu.fr
MAISON DE LUMIERE by TECHNAL 89 (ABC)	Julie	GREGOIRE	accueil@alubatimentconcept.pro
MAISON DE LUMIERE by Technal 92	Luc	SABATER	amdf@amdf.fr
MAISON DE LUMIERE by Technal 93	Luc	SABATER	amdf@amdf.fr
MAISON DE LUMIERE by Technal 94	Luc	SABATER	amdf@amdf.fr
MAISONS DE LUMIERE CHANTILLY	Naila	PETIT	chantily@avi.fr
MANIÈRE ET MAS	Willy	FAUCHER	manmas-willy@orange.fr
MARMER	Matthieu	MARMER	matthieumarmer@marmer.fr
MAS SAS	Bruno	FINOTTO	bfinotto.mas@orange.fr
MDC DUMORTIER	Jerome	DUMORTIER	mdcdumortier@orange.fr
MENUISAL92	Laurent	SPECHT	menuisal92@free.fr
MENUISERIE CARRION	Rodolphe	FRASSON	rodolphe.frasson@hotmail.fr
MENUISERIE CHAUVET SARL	Sébastien	TEYSSONNIER	contact@chauvet-menuiserie.com
MENUISERIE DE LUMIERE by TECHNAL 83	Clément	LONG	contact@mdl83.fr
MENUISERIE SERVICES	Hélène	HAREL	compta@menuiserie-services.fr
MENUISERIES CHARPENTES ENTREPRISE MARC	Jérémie	NIEDBALA	infos@marc-sarl.fr
MERIEAU	Stéphane	VILLERIO	nantes-sud@mdlbytechnal.fr
MERIEAU	Pierrick	LAIRYS	pierrick.lairys@merieau.eu
MGM - MIE GENERALE DE MEAUX	Sylvain	LEYNEART	contact@miroiteriedemeaux.com
MICHALCIK	Yanneck	LEGENDRE	michalcik.sas@gmail.com

MIROITERIE ALU SERVICE	Oriane	AMBROSI	oriane@alu-service.com
MIROITERIE D'AUNIS	Cédric	ROTARD	infos@miroiteriedaunis.fr
MIROITERIE DE CORNOUAILLE	Mathieu	KERGUEN	kerguen.m@raub.fr
MIROITERIE DU COTENTIN	Guillaume	LE BOYER	contact@miroiterieducotentin.fr
MIROITERIE LEMASSON	Eric	BARBE	eric.barbe@miroiterie-lemasson.fr
MIROITERIE PERTUISIENNE	Ephrème	LEJEAIL	miroiterie-pertuis@wanadoo.fr
MIROITERIE POINT VERRE	Nicolas	DEGOUL	sebastien@pointverre.fr
MIROITERIE RAMBOLITAINE	Fabien	STOFFEL	contact@lrambolitaine.fr
MIROITERIE RAYNAUD	Sandra	PHILIPPON	sandraphilippou@miroiterie-raynaud.com
MIROITERIE VILLEFRANCHOISE	Kévin	MASSOC	mie.villefrancoise@wanadoo.fr
MOINE MENUISERIE	David	AUBERY	d.aubery@moinemenuiserie.fr
MONGRENIER SA	Jean-Luc	PIALLE	mongreniersa@wanadoo.fr
MORSELLI LOURTET	Emera	FERRI	morselli-lourtet@wanadoo.fr
NORGLASS	Bruno	VANDECAN	bruno.norglass@wanadoo.fr
NORMAND ALUMINIUM	Jérôme	AFFRE	direction@normand-alu.com
NORMIVER	Bruno	BILLON	b.billon@normiver.com
OLIVIER PINOT MENUISERIE	Olivier	PINOT	pinot.olivier@wanadoo.fr
OMBRE ET CONFORT	Serge	VILLENEUVE	chantal.ombreetconfort@orange.fr
ORIEL SAS	David Alexandre	GIRAUD	da.giraud@sinfal.com
OUEST METAL	Bruno	DELAHAYE	bruno.delahaye@ouest-metal.fr
PAGNOUX ALUMINIUM SECURITE PAS 26	José	De MATOS	jose.dematos@pas26.fr
PORTAL ALUMINIUM	Corine	YVORRA	portal.u@wanadoo.fr
QUILLOT	Vincent	QUILLOT	quillotv@aol.com
RAUB MIROITERIE	Jérôme	GOUYA	gouya.j@raub.fr
REY ALU	Jean-Pierre	DO	jean-pierre@rey-alu.fr
ROMANET	gilles	ROMANET	info@romanet-sa.com
S A M	Olivier	GEORGELIN	georgelin.olivier@wanadoo.fr
SARL ALU SUD - AMIEL ALU	Florence	POMAR	amielalu@orange.fr
SARL BASPEYRAS	Nicolas	HOLLAENDER	hollaender.nicolas@gmail.com
SARL CAMUS BRAUD	Vincent	BRAUD	sarlcamus@orange.fr

SARL CASTAING ALUMINIUM	Dominique	CASTAING	acastaing@orange.fr
SARL GAILLARD	Angélique	GAUTREAU	administration@ets-gaillard.fr
SARL JOËL SALMON	Olivier	SALMON	sarl@joelsalmon.fr
SARL MIROITERIE DU BLAVET	Alain	JAFFREDO	miroiterie.du.blavet@wanadoo.fr
SARL NANTIER	Christian	NANTIER	sarlnantier@wanadoo.fr
SARL P.O	Philippe	ONNO	philippe.onno@entreprise-po.fr
SARL RIEU DIDIER	Didier	DIDIER RIEU	sarl.rieu@wanadoo.fr
SARL SOMIREY	Joël	CAZAUBON	murielle.garrigou@wanadoo.fr
SAS CLAUDE LAUMOND	Nicolas	DEGOUL	nicolas@laumond.fr
SAS SML	Delphine	SOULAGE	sml.47delphine@orange.fr
SAS TRAMONT ELORZA	CLAIRE	THIERRY	clairethierry1@gmail.com
SERRURERIE CHALLANDAISE	Olivier	DELAHAYE	devis@serrureriechallandaie.com
SERRURERIE RADREAU	Denis	RORATO	denis.rorato@radreau.fr
SEVERAC ALUMINIUM - SARL GALTIER	Nicolas	GALTIER	galtier.12@wanadoo.fr
SOUILLE	Dominique	SOUILLE	sarlsouille@orange.fr
STE CHARLES COSTA	Alexandre	COSTA	alexandre@charles-costa.fr
STE TOULOUSAIN DE MIROITERIE	Lionel	OLIVENCIA	l.olivencia@stmiroiterie.fr
SUD METALLERIE	Julie	PONS	julie.pons@sudmetallerie.com
SUNALUX DESIGN	Franck	De JALRAS	franck.dejalras@sunaluxdesign.fr
TAPPREST	Hervé	TAPPREST	herve@tapprest.fr
TECHNIGLASS	Serge	RICHARD	serge.richard@techniglass.fr
VERRE ALU D'AQUITAINE	Gaëlle	ALEXIS	verrealu82@gmail.com
VIDAL ALU FRANCE	Cédric	GENILLON	cedricgenillon@hotmail.fr
VMV	Nabila	CHEIKHROUHOU	nabila.c@vmv.fr